



Cumul de 2 emplois est-ce légal ?

Par **lyonnais_69fr69_old**, le **01/10/2007** à **11:26**

Bonjour,

Je suis salarié à temps plein dans une entreprise privée.

J'ai besoin de compléments de salaire car j'ai des difficultés à joindre les deux bouts comme on dit...

Je travaille en journée et souhaite savoir si la loi autorise à avoir un deuxième emploi ou non.

Du style qq heures le soir en fast food ou en gardiennage etc...

Merci de me répondre pour orienter mes choix

A très bientôt

Par **Didi79_old**, le **01/10/2007** à **17:03**

Bonjour,

Par rapport aux durées maximales pour le cumul d'emplois on applique les même règles que pour les salariés à temps plein.

Durée maximales acceptées par la loi

- 10h par jour

- 48h par semaine

- 44h en moyenne sur une durée de 12 semaines consecutives

J'espère avoir répondu à votre question.

Cordialement,

Didi79

Par **lyonnais_69fr69_old**, le **01/10/2007** à **21:05**

Bonjour,

OK pour la durée ce qui signifie que je peux annoncer à mon deuxième employeur que j'ai déjà un emploi et que cela ne posera pas de problème?

Merci pour votre réponse